



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 DECEMBRE 2012**

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2012

DATE D’AFFICHAGE

14 décembre 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08
PROCURATION : 00

DELIBERATION N°2012/58/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE VINGT SIX DECEMBRE Á SEPT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Rosaline CAMILLE 2^{ème} adjointe
Monsieur Patrick LABEAU 3^{ème} adjoint
Madame Marcelline POPO 4^{ème} adjointe
Madame Patricia BEAUNOL adjointe spéciale
Madame Valérie BATAILLIE Conseillère
Madame Liliane DAUPHIN Conseillère
Madame Liliane CHAVERIMOUTOU Conseillère
Monsieur Brice SEPHO Conseiller
Monsieur Marcel POPO Conseiller
Monsieur Vincent MAYEN Conseiller
Madame Pauline TARCY Conseillère

ABSENTS:

Monsieur Jocelyn PRALIER 1^{er} Adjoint
Madame Marie George DUMAISON Conseillère
Monsieur Alain Patrick ROBINSON Conseiller

**PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**

26 DEC. 2012

ARRIVÉE

Transmis A.....

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrick LABEAU, 3^{ème} adjoint, a été nommé à ces fonctions qui ont été acceptées.

Délibération n° 2012-58/MT
Portant création de la ferme ostréicole de Montsinéry-Tonnégrande

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

La commune de Montsinéry-Tonnégrande possède un gisement naturel d'huître sauvage qui permet d'entrevoir un réel potentiel de valorisation ostréicole. L'équipe municipale de Montsinéry-Tonnégrande a élaboré un projet de développement d'une filière conchylicole¹.

Durant la période 2009-2010, à travers un atelier chantier une réflexion a été menée pour trouver la meilleure façon d'exploiter ce potentiel. La ferme pédagogique imaginée par les salariés a permis, durant les séances de travaux dirigés, de concrétiser sur le terrain la vision de la ferme pédagogique qui aura pour objectifs d'informer, de former, d'échanger et de vulgariser les données recueillies sur les recherches menées jusqu'à lors sur l'huître sauvage de Montsinéry.

Dans le cadre du développement endogène et en continuité avec le travail déjà réalisé par la commune, il est proposé de créer une ferme pilote de production et d'élevage d'huître pour créer une dynamique d'emploi autour de cette filière sur le territoire de Montsinéry-Tonnégrande.

Différents segments de marché peuvent être pourvus :

- La commercialisation d'huître brute, affinée et transformée afin de permettre de faire connaître le produit sous divers gammes et cibler différents publics ;
- La vente de naissains pour les régions qui rencontrent actuellement un déficit important en juvénile ;
- L'artisanat d'art en élaborant des objets à partir de la nacre et de la coquille de l'huître ;
- Le secteur de l'innovation en créant des passerelles avec l'université et Guyane Technopole dans l'optique de faire émerger des produits cosmétiques, agricoles, paramédicaux.

Le concept de ferme pilote prend sa source sur les observations de terrain qui ont mis en relief des atouts et des contraintes du territoire dans le cadre d'une démarche prospective afin de pérenniser les investissements et les emplois dans le cadre de l'ostréiculture.

¹ Plus spécifiquement orientée dans un premier temps sur la production ostréicole (d'huître)

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ferme expérimentale et pédagogique de production et d'élevage constituée de deux éléments : <ul style="list-style-type: none"> - une plateforme mobile et flottante, - un atelier pilote fixe (bâtiment de conditionnement, d'exposition et de conservation). ✓ Plateforme modulable avec possibilité d'augmenter ou de réduire la surface d'exploitation. ✓ Diminuer le coût d'investissement. ✓ La ferme permet une autonomie de gestion de la production et un déplacement sur les différents bras de la rivière. ✓ De part sa structure, elle favorise la récupération par captage complémentaire des naissains sauvages, la caractérisation et l'augmentation du stock. ✓ Possibilité d'optimiser la qualité de l'affinage (saveur iodée, goût, constitution de l'huître...) en déplaçant le radeau dans des zones d'estuaire où la salinité est plus importante ✓ Développement du cheptel plus rapide par immersion prolongée des huîtres ✓ Technique innovante et adaptée au milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ les difficultés rencontrées par rapport aux modes de production et de circulation fluviale régis par les marées et l'envasement de la zone de production. ✓ Les problèmes liés à la pollution momentanée des cours d'eau sélectionnés pour l'élevage et aux résultats des analyses sanitaires. ✓ Les contraintes administratives liées aux demandes d'autorisation d'exploitation en zone fluviale et ou maritime . ✓ La reconnaissance juridique de la ferme pilote
OPPORTUNITES	LEVIERS
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Récolter des données techniques et scientifiques en corrélation avec le potentiel du terrain ✓ Permettre d'avoir un outil de 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration d'un circuit de déplacement et de mouillage de la ferme pilote. ✓ Demande d'autorisation préfectorale

production polyvalent (production et collecte de naissain sauvage)	<p>et communale, un appui stratégique pour une collaboration forte avec les services de l'ETAT, (alerte conformité et analyse qualité).</p> <p>✓ Collaboration avec les Mines et les affaires maritimes pour la conformité de la structure flottante</p>
--	--

L'objectif du projet est de créer une structure orientée sur la conchyliculture dans la commune de Montsinéry-Tonnégrande dans une perspective de valorisation :

- des potentiels d'élevage et de production aquacole huître dans un premier temps et moule, crabe « barbe », « mentouni »...) ensuite.
- de la cohésion sociale autour d'une activité économique patrimoniale locale
- des techniques et savoir-faire liés au métier des cultures fluviales et marines.

La stratégie opérationnelle réside dans la constitution d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui permet :

- La création d'une ferme pilote de production ;
- Une attractivité (scientifique- pédagogique) sur le bassin de production ;
- une gestion pluridisciplinaire ;

Considérant les éléments exposés, je vous demande :

- 1°) d'approuver la création de la ferme pilote ostréicole de Montsinéry-Tonnégrande ;
- 2°) de m'autoriser à faire toutes les recherches de financements relatives à cette affaire ;

3°) de m'autoriser à signer tout acte administratif et financier se rapportant à cette opération.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la création de la ferme ostréicole de Montsinéry-Tonnégrande,

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la création de la ferme pilote ostréicole de Montsinéry-Tonnégrande,

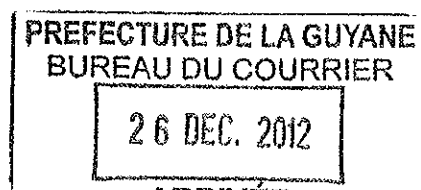
ARTICLE 2 : M'AUTORISE à faire toutes les recherches de financements relatives à cette affaire,

ARTICLE 3 : M'AUTORISE à signer tout acte administratif et financier se rapportant à cette opération.

ADOPTÉE PAR DOUZE (12) VOIX CONTRE ZÉRO (0)

Pour certification exécutoire

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 19 décembre 2012.



ARRIVÉE
Transmis A.....

